



PREFET DU TARN

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE  
Bureau de l'environnement et des affaires foncières  
Affaire suivie par Céline BERTON  
Tél. n°: 05 81 27 54 44  
Mail : celine.berton@tarn.gouv.fr

Albi, le 29 OCT. 2015

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE - TRIFYL Labessière-Candeil**  
**Compte-rendu de la séance du mercredi 7 octobre 2015 à 14h30**

..=0=.

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de Castres.

Membres présents

Collège des représentants des services de l'Etat

- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'unité territoriale Tarn-Aveyron de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Madame Monique CORBIERE-FAUVEL, conseillère départementale du canton « Les deux rives »
- Monsieur Francis MONSARRAT, maire de Labessière-Candeil
- Monsieur Michel D'HOSTINGUE, adjoint au maire de Montdragon

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Bernard BIRBES, président de l'association « AIDE »

Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Michel VIDAL

Collège des représentants des salariés

- Monsieur Etienne CAYREL
- Monsieur Dominique ROS

Assistaient également à la réunion Monsieur Francis AUGE et Mme Agathe FLOTTES de l'UT Tarn-Aveyron de la DREAL et Madame Marie-Annick CLERMONT, chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières de la préfecture accompagnée de Mme Céline BERTON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h40.

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Bilan d'activité 2014.
- Bilan de l'inspection des installations classées.
- Présentation de l'étude d'impact relative au projet d'extension de site (L'enquête publique débutera le 19 octobre 2015).

## **1 – Bilan d'activité 2014**

Présentation par M. Etienne CAYREL.

### **Présentation du site**

Le site s'étend sur une surface de 60 ha. Le contrôle des déchets entrants est effectué dès l'entrée dans le site (passage sur pont bascule, contrôle visuel et contrôle de la radioactivité). Le tonnage autorisé est de 180 000 tonnes / an. Le principe bioréacteur est basé sur une construction de casiers étanches (barrière passive et barrière active) accueillant les déchets. L'activation de la dégradation des déchets se fait par une recirculation des lixiviats. Le captage du biogaz permet une valorisation énergétique.

En 2014, le casier 8/9 a été refermé et le casier 10 est exploité depuis septembre 2014 (fin prévue en mars 2015).

### **Travaux menés en 2014**

La fermeture du casier 8/9 a nécessité :

- la pose de drains intermédiaires de captage de biogaz,
- des travaux de couverture finale du casier,
- la mise en place des puits de captage de biogaz et du réseau,
- la mise en place des réseaux de réinjection des lixiviats.

### **Statistiques 2014**

Le site stocke 180 000 tonnes de déchets composés d'ordures ménagères puis de tout-venant.

L'électricité vendue représente 16,85 millions de kWh en 2014 soit l'équivalent de la consommation de 6000 foyers hors chauffage (contre 12,5 millions de kWh en 2013). Le tarif d'achat est de 8,4 centimes d'€ par kWh (soit 1,4 millions d'€ en 2014).

TRIFYL a acquis un tracteur de semi-remorque et 15 véhicules légers.

### **Cogénération**

3,6 MW de puissance électrique permettant de valoriser la totalité du biogaz produit.

Une partie de la chaleur des moteurs sert à chauffer le siège social. Le rendement électrique moyen est de 38 %. Deux torchères de secours sont prêtes à démarrer en cas d'indisponibilité de la centrale.

### **Biométhane carburant**

En 2014, il a été produit 41 tonnes de biométhane carburant (+ 170 %). La capacité de production est de 70 m<sup>3</sup>/h de biogaz. TRIFYL a acquis en 2013/2014 un tracteur de semi-remorque et 15 véhicules légers fonctionnant au biométhane.

### **Hydrogène**

Durant l'été 2013, des équipements ont été mis en place sur le site TRIFYL (conteneur avec reformeur et système de purification).

Un brûleur réchauffe le gaz à 800°C et le méthane se transforme alors en hydrogène par le reformeur.

Les essais ont eu lieu au printemps 2014 (essais sur le brûleur au biométhane puis au biogaz et essais sur le reformeur au biométhane puis au biogaz).

Un laboratoire d'analyse est intervenu sur site pour vérifier la qualité de l'hydrogène : 10 heures d'essais avec des réglages. La pureté de l'hydrogène est supérieure à 99,99 %.

### **Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)**

Les matériaux sont montés en remblais et l'aménagement paysager se fait progressivement avec de la terre végétale. En 2014, cette installation a reçu 4511 tonnes de matériaux qui proviennent essentiellement de 14 déchèteries TRIFYL.

### **Plate-forme bois**

Elle est découpée en 3 zones :

- une aire de stockage de produits à l'air libre pour les bois bruts,
- une aire de manœuvre, chargement, broyage, criblage,
- un hangar de stockage dédié aux produits finis.

En novembre 2014, l'approvisionnement des bois traités de classe B a été arrêté. L'exploitant était à l'étroit au vu du bois énergie et le volet « bois traité » a été externalisé. Le marché est découpé en deux zones (retrait directement dans les déchèteries) : PAPREC pour la zone Nord (retrait directement dans les déchèteries) et association CLERVERT / VEOLIA pour la zone Sud.

### **Incidents**

Il y a eu 10 alertes relatives à la radioactivité en 2014 dont 2 n'ont pas nécessité d'intervention particulière (isolement de 2 à 3 jours). Pour les autres (7 contenaient de l'iode 131 utilisé en milieu médical et 1 contenait du palladium 103), un stockage en fût plombé pour une période de 60 à 170 jours a été nécessaire.

### **Risque incendie**

Afin de maîtriser ce risque, TRIFYL procède à un entretien régulier des espaces verts. Un stock de terre est situé à proximité des casiers avec 3 détecteurs de flammes. Le site dispose de deux réserves incendie d'une capacité de 240 m<sup>3</sup> chacune et d'une installation de pompage avec un groupe électrogène. Une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> est également située à proximité du bâtiment administratif. Des exercices réguliers sont effectués. En 2014, 3 départs d'incendie de déchets ont été recensés sans impact sur les casiers (dont deux avec intervention des sapeurs-pompiers).

### **Episodes venteux**

Lors des périodes venteuses, TRIFYL procède à l'encollage de la surface libre et stocke les déchets entrants dans un bâtiment de stockage temporaire permettant de stocker 1 à 2 jours de déchets. Une équipe de l'ESAT de Braconnac intervient pour ramasser les envols à l'intérieur et aux abords du site (24 campagnes en 2014). Le site a connu 9,5 jours de fermeture en 2013 en raison de vents supérieurs à 50 km/h.

### **Nuisibles**

Depuis 2009, l'effarouchement des goélands est réalisé par un fauconnier. Ce dernier a fait 17 interventions sur le site et 12 dans le voisinage en 2014.

Pour les milans noirs, un dispositif sonore d'effarouchement est utilisé en cas de besoin (canon à gaz et haut-parleur diffusant des cris d'oiseaux).

### **Contrôle des rejets**

Les rejets des eaux pluviales et des eaux souterraines sont contrôlés trimestriellement. Globalement, il n'y a pas eu de non-conformité, seulement quelques dépassements légers sur la DCO (autour de 45 mg/l pour un seuil à 30 mg/l) et l'azote.

Les eaux souterraines sont contrôlées trimestriellement par des prélèvements dans les 4 piézomètres (2 « amont » et 2 « aval »). Il n'y a pas d'évolution significative de la qualité des eaux souterraines.

### **Lixiviats**

Les lixiviats excédentaires sont traités par la STEP de Graulhet (15 489,5 m<sup>3</sup> en 2014).

### **Rejets atmosphériques (moteurs)**

Le contrôle annuel des rejets atmosphériques démontre qu'ils sont conformes à la réglementation.

### Hygiène et sécurité

Un conseiller de prévention, des secouristes et des agents de prévention sont présents sur le site. Tous les nouveaux agents reçoivent un accueil « sécurité ». Une surveillance médicale annuelle est réalisée. Les accidents du travail sont analysés. Deux chefs de quai assurent le respect des consignes de sécurité sur les quais de vidage. Le site est gardé en dehors des heures d'ouverture.

## 2 – Bilan de l'inspection des installations classées pour l'année 2015

M. AUGÉ de la DREAL prend la parole. L'UT DREAL est intervenue pour l'instruction des dossiers de demande d'autorisation ainsi que pour le suivi du site (inspection sur place).

En 2014, un dossier de demande de modifications portant sur la fin de la première zone d'exploitation, l'installation d'une unité de séchage de boues, les déchets biomasse et la pérennisation du pilote d'hydrogène. Ce dossier a été présenté au conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 12 mai 2015 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire le 26 mai 2015.

Sur la question relative à l'abandon de l'unité de séchage de boues, M. VIDAL répond que cette possibilité avait été étudiée pour la zone Nord du département. 5 à 6000 tonnes pouvaient être traitées dans un premier temps. Le nouveau process dit « plan B », sur lequel TRIFYL travaille déjà depuis deux ans, a vu son élaboration accélérée suite à la loi de transition énergétique, TRIFYL étudiant la possibilité de traiter les boues dans ce cadre.

M. D'HOSTINGUE souhaite connaître l'origine des boues.

M. VIDAL répond que certaines communes souhaitent que les boues de leur station d'épuration soient prises en compte par TRIFYL, conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) de 2010.

Le second dossier qui a fait l'objet d'une étude par l'UT DREAL, a pour objet l'extension du site. Le bioréacteur arrive à saturation en 2017. TRIFYL étend sa zone d'enfouissement (mode bioréacteur) sur les terrains avoisinants.

La visite d'inspection 2015 a été conduite essentiellement sous la thématique : « pilote d'hydrogène en cours de fonctionnement ». Sur les 18 observations qui avaient été relevées, 13 ont été totalement levées et seules 5 observations font toujours l'objet d'interrogations. Il reste également des actions de formation sur l'alarme incendie à mener auprès du personnel.

Les thèmes abordés en 2015 ont porté sur les casiers en cours d'exploitation, les odeurs, la maîtrise des lixiviats et le bilan hydrique. 8 écarts ont été soulevés dont l'augmentation anormale de production des lixiviats nécessitant des investigations complémentaires par l'exploitant. Il a également été relevé la présence anormale de certains déchets dans l'installation de stockage : déchets inertes, plaques de plâtres... La couverture des premiers casiers réaménagés nécessite des travaux de reprise et de remise en forme.

M. CAYREL précise que des tassements ont eu lieu. TRIFYL a commencé à travailler sur la reprise de l'ancienne couverture. Quant aux lixiviats, toutes les réponses n'ont pas encore été apportées. L'augmentation est liée au fait que l'exploitation est plus intensive et à une forte pluviométrie. De l'eau pénètre dans les casiers par leur surface alors qu'ils devraient être étanches. Financièrement, cette augmentation des lixiviats n'est pas intéressante pour l'exploitant. L'origine du problème n'a pas été encore totalement identifiée.

### 3 – Etude d'impact du dossier prochainement à l'enquête publique

M. CAYREL présente l'étude d'impact de la nouvelle demande qui porte sur la poursuite de l'ensemble des activités actuelles avec la création de nouveaux casiers au Sud-Est du site. L'extension englobe également la carrière où seront stockés les matériaux excédentaires.

Ainsi, les travaux de construction de la première phase pourront débuter en 2016 pour un début d'exploitation en 2017.

A la question de M. BIRBES qui souhaite connaître le lieu où seront installés les équipements prévus au « plan B », M. CAYREL répond que l'extension se fera dans la continuité du site actuel.

Ce dossier porterait sur une durée d'exploitation de 15 ans pour 3 millions de tonnes de déchets enfouis ainsi répartis :

- Janvier 2017 à septembre 2020 : 760 000 tonnes.
- Octobre 2020 à avril 2026 : 1 440 000 tonnes.
- Mai 2027 à décembre 2031 : 800 000 tonnes.

4 casiers seront tout d'abord construits, puis 9 supplémentaires. Une réhausse de 9 nouveaux casiers se fera au-dessus des 9 précédents. Le fonctionnement sera similaire à l'actuel bioréacteur.

Un nouveau procédé sera mis en place pour renforcer le système d'étanchéité : installation d'une double géomembrane en fond et sur les flancs extérieurs permettant de vérifier la tenue de l'étanchéité des membranes dans le temps et de capter les éventuelles infiltrations (drainage intermembranes). Ce dispositif va au-delà de la réglementation. Une innovation est mise en place par un système dit de « captage du biogaz à l'avancement » qui se révèle plus efficace.

M. BIRBES interroge M. CAYREL sur l'accès à la carrière. Un pont pourrait être réalisé pour les usagers qui passeront. Des discussions sont en cours avec la mairie. Une autre solution est envisagée avec la mise en place de feux tricolores ou de personnels pendant la phase de travaux. Il est certain que la route ne sera pas coupée.

M. CAYREL commente le tableau de synthèse des effets et mesures de l'étude d'impact (ci-joint) figurant dans le dossier de demande. L'extension mobilise une petite surface agricole. Un traitement paysager des digues et de la zone du bas est envisagé. Une demande de dérogation « espèces protégées » a été réalisée (présence de deux crapauds et un papillon). Des mesures de compensation sont inventoriées dans le dossier.

M. D'HOSTINGUE souhaite obtenir des précisions sur les interférences qui sont susceptibles d'apparaître entre les sites de TRIFYL et d'EPC FRANCE.

**M. CAYREL se veut rassurant en rappelant que des casiers existent déjà dans la zone « petit b », à l'exception de la future zone des bassins sans présence humaine permanente, conformément à la réglementation.**

A la question de M. D'HOSTINGUE sur le respect des zones, M. CAYREL répond que le dossier aurait été rejeté si les zones n'avaient pas été respectées.

M. VIDAL évoque le process « plan B ». Le bioréacteur actuel est conforme au caractère de développement durable et a la particularité d'être réversible. Un arrêt peut être réalisé si un problème arrivait. La loi relative à la transition énergétique a prescrit de nouvelles directives et

notamment fixe des échéances en 2020 et 2025. Le « plan B » est un plan de substitution au bioréacteur : diminution de l'enfouissement (- 30 % en 2020 et - 50 % en 2025).

M. CAYREL ajoute qu'il est nécessaire d'augmenter le taux de valorisation matière à 60 %. La démarche a été initiée en 2014. Les pistes de travail sont les suivantes :

- prétraitement mécanique et préparation de la matière (extraction des matériaux valorisables tels que les métaux),
- production plus maîtrisée du biogaz par le digesteur,
- en sortie, arrivée d'un produit stabilisé, réduit et séché,
- préparation d'un CSR (combustible solide de récupération) à base des déchets pouvant être brûlé selon conditions dans des chaufferies.

M. AUGÉ ajoute que la réglementation tend à favoriser la valorisation des CSR dans des installations qui ont besoin d'énergie de manière importante telles que les chaufferies fonctionnant actuellement avec d'autres énergies. Ces installations devront être spécifiquement équipées pour le traitement des fumées qui auraient un impact sur l'air.

M. BERLY confirme que ce sont des sites industriels, répertoriés installations classées, qui pourront utiliser ce combustible en complément d'autres combustibles.

M. CAYREL informe la commission que le CSR est utilisé dans les centrales charbon en Allemagne et dans les cimenteries. Seules les cimenteries peuvent actuellement utiliser ce combustible en France.

M. AUGÉ rappelle que le CSR est constitué pour l'essentiel de matières plastiques.

TRIFYL se décidera sur ses futures orientations en novembre 2015 pour un objectif de démarrage de l'usine en 2020.

M. BIRBES souhaite connaître le site d'implantation de l'usine.

M. VIDAL lui répond que le bioréacteur 1 a un emprise de 15 ha, le numéro 2 devrait avoir une emprise de 10 ha. L'usine aurait une emprise de 2 ha. Il est possible qu'au moment où le dossier de demande soit réalisé, les capacités de stockage soient modifiées. L'usine pourrait alors se faire sur l'emplacement des casiers initialement prévus.

M. BIRBES demande si les anciens casiers pourraient être rouverts au vu de l'évolution des technologies.

M. VIDAL répond par la négative. Le coût estimé de la réouverture des casiers est le même que celui de leur construction. La décision relative au « plan B » sera prise en novembre 2015.

M. BERLY demande de plus amples renseignements sur le traitement prévu pour les lixiviats sur la période 2015-2020.

M. AUGÉ s'interroge sur la poursuite du bioréacteur. Si le « plan B » n'est pas développé, comment TRIFYL valorisera-t-il sous forme matière ses déchets organiques ?

M. VIDAL souligne l'importance du coût économique du projet ainsi que les effets de la réglementation. M. CAYREL ajoute que le coût de traitement doit être identique à celui du bioréacteur.

M. BERLY demande à l'exploitant s'il a bien pris connaissance de l'avis de l'autorité environnementale et de ses conclusions.

M. CAYREL répond affirmativement. Cet avis conforte TRIFYL dans la démarche « plan B ».

M. BIRBES revient sur les déchets de l'Aveyron accueillis sur le site tarnais TRIFYL.

M. VIDAL rappelle que l'Aveyron a passé un marché, TRIFYL a candidaté et a remporté le marché. Le contrat se termine en 2020. Le « plan B » ne sera pas le même si la quantité de déchets accueillis passe du simple au double.

M. AUGÉ prend la parole. Il y a deux autres projets en cours d'étude dans l'Aveyron avec les mêmes contraintes que TRIFYL. Ils avancent plus ou moins bien et plus ou moins vite. Les plans départementaux vont être supplantés par un plan régional dont les orientations s'appliqueront au territoire de la nouvelle région, au-delà des frontières départementales.

M. CAYREL rappelle que les tarnais ne seront pas perdants si les déchets aveyronnais sont traités dans le Tarn.

M. BIRBES ajoute que le transport a un impact également.

M. BERLY l'informe qu'il y aura des contraintes similaires de transport dans le département de l'Aveyron en fonction du site choisi.

M. le sous-préfet propose de procéder au vote sur l'étude d'impact du dossier d'extension de site qui fera prochainement l'objet d'une enquête publique.

*La commission de suivi de site émet un avis favorable à l'unanimité au dossier d'extension de site.*

M. BIRBES rappelle que le problème de la récupération des pneumatiques usagés n'est pas réglé. Il souhaite que les particuliers puissent les déposer, comme les gravats, en déchèterie. Ces dernières les remettrait par la suite aux sociétés concernées par leur recyclage.

M. AUGÉ rappelle pour sa part qu'une filière existe déjà et que les particuliers qui font leurs achats sur internet ne contribuent pas au financement de la filière.

Mme FLOTTES ajoute que les quotas pour chaque organisme sont établis au niveau national. Les organismes de la filière ne souhaitent pas collecter davantage.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 16h50.

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet

Jean-Yves CHIARO

